

Règlement du jeu concours

« Draw your dream holiday Luxair »

12.06.2026 - 12.07.2026

ARTICLE 1 - ORGANISATION

Luxair, Société Luxembourgeoise de Navigation Aérienne S.A., société anonyme ayant son siège social au 25, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B4109 (l'« **Organisateur** ») organise un jeu concours sans obligation d'achat (le « **Jeu Concours** »).

ARTICLE 2 - DEROULEMENT DU JEU

Le Jeu Concours est porté à la connaissance du grand public par l'envoi d'une newsletter et promotion sur les comptes Instagram et Facebook de l'Organisateur.

La participation au Jeu Concours est ouverte à toute personne physique mineure âgée de **0 à 12 ans inclus**, valablement représentée par son représentant légal (parent ou tuteur) (ci-après le « **Participant** »).

La participation est ouverte exclusivement pendant la période de validité du Jeu Concours, soit du **12 juin 2026 au 12 juillet 2026 inclus**.

Les Participants sont répartis en deux catégories d'âge :

- catégorie 1 : les Participants âgés de 0 à 6 ans inclus ; et
- catégorie 2 : les Participants âgés de 7 à 12 ans inclus.

Pour participer, le représentant légal du Participant doit envoyer par email, à l'adresse contest@luxair.lu, un dessin original réalisé par le Participant représentant ses « vacances de rêve en famille ». L'email de soumission doit obligatoirement préciser le prénom et l'âge du Participant, ainsi que les nom, prénom et coordonnées de contact (téléphone et email) de son représentant légal. Une seule participation par enfant est admise.

ARTICLE 3 - LOTS

L'Organisateur met en jeu deux (2) lots identiques, à raison d'un (1) lot par catégorie d'âge. Chaque lot est composé de :

- la gratuité totale pour les enfants (dans la limite de **5 enfants maximum** voyageant ensemble) pour tout achat concomitant d'un forfait de voyage LuxairTours (vol + hôtel, hors taxes aéroportuaires et suppléments éventuels) pour un minimum de deux (2) adultes payants. Ce lot est valable pour une réservation effectuée avant le 31/12/2026 et pour un voyage finalisé avant le 30/03/2027, selon les disponibilités de l'Organisateur. La gratuité accordée aux Participants s'applique exclusivement sur le prix du forfait de voyage au moment de la réservation.
- un coffret de cadeaux (« goodies ») Luxair, à retirer exclusivement au Luxair Travel Store de l'Aéroport de Luxembourg (LuxAirport).

Si le Jeu Concours est modifié ou annulé, les Participants et leurs représentants légaux ne pourront réclamer ni compensation aucune indemnité, compensation ni dommages et intérêts auprès de l'Organisateur.

Les lots mis en jeu sont nominatifs, non cessibles, non interchangeables et ne pourront faire l'objet d'aucune contestation, ni d'une demande de contrepartie financière ou d'équivalent en numéraire. Si les circonstances

l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de substituer à tout moment aux lots annoncés, des lots d'une valeur commerciale équivalente ou supérieure, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

ARTICLE 4 - DESIGNATION DES GAGNANTS

À l'issue de la période du Jeu Concours, un jury interne composé de représentants de l'Organisateur désignera deux (2) gagnants (un par catégorie d'âge). Les critères de sélection du jury reposeront souverainement sur l'originalité, la créativité et la pertinence du dessin par rapport au thème imposé. La décision du jury est finale et sans recours. Les gagnants seront contactés par email via les coordonnées fournies par leur représentant légal.

ARTICLE 5 - EXCLUSION DE RESPONSABILITE DES ORGANISATEURS

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable d'aucun dommage direct ou indirect subis par le(s) Participant(s), peu importe sa cause, origine, nature ou conséquences, en cas :

- de défaillance, interruption ou dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel informatique ou des applications et plateformes de réseaux sociaux (Instagram, Facebook) utilisés pour le Jeu Concours ;
- d'inexactitude, le caractère incomplet ou le caractère frauduleux des informations fournies par les Participants et leurs représentants légaux. .

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable de tout faits qui ne lui serait pas directement imputable ou qui échapperait à son contrôle raisonnable. Si, par suite d'un cas de force majeure, pour des raisons techniques ou pour toute autre cause fortuite, le Jeu Concours devait être annulé, reporté ou interrompu, l'Organisateur ne pourrait aucunement être tenus pour responsables. L'Organisateur se réserve la faculté de modifier le présent règlement ou de mettre fin au Jeu Concours à tout moment et sans préavis.

ARTICLE 6 - ACCEPTATION, PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DISPOSITIONS RELATIVES A LA PROTECTION DES MINEURS

6.1. Acceptation

Le fait de participer à ce Jeu Concours implique l'acceptation pure et simple, pleine et entière, du présent règlement sans réserve, qui a valeur de contrat entre l'Organisateur et le Participant (représenté par son tuteur légal).

6.2. Propriété intellectuelle

Par leur seule participation, les représentants légaux des Participants cèdent à l'Organisateur, à titre exclusif et gratuit, l'ensemble des droits d'exploitation, de reproduction et de représentation portant sur les dessins soumis.

Cette cession est consentie pour le monde entier et pour toute la durée légale de la protection des droits d'auteur découlant des législations luxembourgeoises et internationales, ainsi que de leurs prolongements ou renouvellements éventuels.

Les droits cédés incluent le droit pour l'Organisateur de reproduire, modifier, adapter et diffuser les dessins à des fins de communication, de publicité, de communiqués de presse et d'usage commercial, sur tous supports professionnels, promotionnels et commerciaux, et notamment sur les réseaux sociaux (Instagram, Facebook, etc.), les sites internet et les supports publicitaires (digitaux ou imprimés) de l'Organisateur ou de ses partenaires.

6.3. Dispositions relatives à la protection des mineurs

L'Organisateur s'interdit de publier la photo ou le nom de famille des Participants mineurs sur ses supports de communication (notamment les réseaux sociaux et sites internet) sans l'obtention préalable d'une autorisation écrite, expresse et distincte de leur tuteur légal. Si nécessaire, un formulaire spécifique d'autorisation sera transmis aux gagnants lors de la confirmation de leur lot.

ARTICLE 7 - EXCLUSION

Toute tentative de manipuler ou d'influencer le Jeu Concours et le résultat des votes, que ce soit de façon directe ou par personne interposée, entraînera l'exclusion de plein droit du Participant fautif. Aucune justification ou exigence de preuve ne pourra être exigée de la part de l'Organisateur . La décision sera sans recours.

ARTICLE 8 - TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies par Luxair font l'objet d'un traitement informatique destiné à organiser le Jeu Concours. Les adresses e-mail, les noms et les coordonnées postales recueillies lors du contact avec l'Organisateur pour lui permettre l'attribution du lot, feront l'objet d'un traitement de données au sens du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci- après le « **Règlement Européen sur la Protection des Données Personnelles** »).

Parties prenantes au traitement de vos données à caractère personnel

L'Organisateur agit en tant que responsable de traitements et destinataire des données personnelles.

Données à caractère personnel traitées et base légale

Pour les besoins de l'organisation du Jeu Concours, les données à caractère personnel suivantes seront traitées :

- adresse électronique du représentant légal du Participant ;
- prénom et nom du représentant légal du Participant ;
- tout coordonnés du représentant légal du Participant transmis par celui-ci lors de sa participation au Jeu Concours ;
- prénom du Participant ; et
- âge du Participant.

Le traitement des données à caractère personnel nécessaire pour la mise en œuvre des modalités du Jeu Concours (identification et attribution des lots) se fonde sur le consentement du Participant en vertu de l'article 6(1)a) du RGPD.

Durée de conservation des données

Les données à caractère personnel collectées relatives à la participation au Jeu Concours seront conservées pour une durée d'un (1) mois pour les Participants à compter de la date de désignation des gagnants.

Les gagnants se voyant octroyer la gratuité pour les enfants pour l'achat d'un forfait de voyage LuxairTours (vol + hôtel) verront leurs données conservées en accord avec la politique de confidentialité de l'Organisateur. Les données seront conservées pendant la durée nécessaire à la fourniture des services, puis pendant les délais requis afin de respecter les obligations légales et les prescriptions applicables.

Droits de la personne concernée

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des Données Personnelles, vous êtes en droit de demander à l'Organisateur la possibilité d'accéder à vos données et de les rectifier. Veuillez noter que lorsque vous demandez à accéder à vos données à caractère personnel, étant donné que l'Organisateur traite une large quantité d'informations et dans les limites autorisées par la loi, nous pouvons vous demander, avant de vous fournir les informations demandées, de spécifier les informations ou activités de traitement auxquelles se réfère votre demande.

Vous disposez également, sous réserve de conditions spécifiques imposées par la législation, du droit de demander l'effacement de vos données à caractère personnel ou la limitation du traitement de ces données ainsi que du droit à demander la portabilité de vos données à caractère personnel.

Si vous avez consenti au traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez le retirer à tout moment.

Vous pouvez également vous opposer gratuitement à un traitement ultérieur de vos données à caractère personnel à des fins de marketing.

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des Données Personnelles, vous êtes en droit de demander à l'Organisateur la possibilité d'accéder à vos données, de les rectifier et de demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition ainsi qu'à la limitation du traitement de vos données.

Pour toute demande relative à vos données à caractère personnel, veuillez inclure les éléments suivants :

- votre nom et votre adresse postale ;
- une photocopie de votre passeport ou de votre carte nationale d'identité, de manière à ce que nous puissions vérifier votre identité ;
- votre signature et la date de la demande.

Les informations susmentionnées devront être envoyées à l'adresse suivante :

*Luxair S.A. – Data Protection Officer
25 Rue Gabriel Lippmann,
L-5365 Munsbach
Luxembourg*

Il est possible d'introduire une telle demande d'exercice de droit à l'adresse e-mail suivante : data.protection@luxairgroup.lu sans la fourniture des documents listés ci-dessus.

L'Organisateur commencera à traiter votre demande à partir du moment où elle aura reçu toutes les informations mentionnées ci-dessus. Veuillez noter que :

- toute information manquante retardera le traitement de votre demande ; et
- dans les limites prévues par la loi, l'Organisateur se réserve le droit de facturer des frais à hauteur de 10 euros pour le traitement de votre demande.

Si vous souhaitez introduire une réclamation relative au traitement de vos données personnelles par l'Organisateur, vous pouvez contacter l'autorité de contrôle de la protection des données au Luxembourg :

*Commission Nationale pour la Protection des Données
15, Boulevard du Jazz
L-4370 Belvaux*

ARTICLE 9 - AUTRES

Toute réclamation doit être communiquée par voie écrite à l'adresse suivante :

*Luxair S.A.
Service « Sales »
25 rue Gabriel Lippmann
L- 5365 Munsbach*

Aucune contestation ne sera recevable quinze (15) jours après la clôture du Jeu Concours.

En cas de modification, de retard, de reprogrammation ou d'annulation des vols ou des prestations inclus dans le forfait de voyage attribué, la responsabilité de l'Organisateur sera strictement limitée aux obligations légales d'assistance, de prise en charge et d'indemnisation lui incombant impérativement en ses qualités respectives de transporteur aérien effectif et d'organisateur de voyages (notamment en vertu du Règlement (CE) n° 261/2004 et de la législation luxembourgeoise transposant la Directive (UE) 2015/2302 relative aux voyages à forfait). L'octroi du lot ne saurait donner droit à aucune indemnité financière de substitution, pénalité commerciale additionnelle, ni à aucun remboursement ou compensation de la valeur théorique du lot de la part de l'Organisateur en dehors de ces seules obligations légales impératives.

ARTICLE 10 - DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION

Le Jeu Concours, son règlement et son déroulement sont soumis au droit luxembourgeois, tout litige qui surviendrait en relation avec le Jeu Concours, son règlement ou son exécution sera soumis à la juridiction exclusive des cours et tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Luxembourg Ville.